**U**nion des **S**yndicats de **P**harmaciens d’**O**fficine.

 43, rue de Provence – 75009 Paris – Tél. : 01.46.47.20.80 – Fax : 01.71.18.34.10

 Email : uspo@uspo.fr - Web : www.uspo.fr

 **Les conséquences de l’accord d’un seul syndicat  avec l’Etat et la CNAM :**

* **La suppression de la vignette et la mise en place du fichier opposable pour le 1/07/ 2014**.

Fin de l’écoulement des stocks pour le pharmacien qui aura à sa charge toute la baisse des prix industriels en plus de la baisse de marge au-delà de 30 jours.

Quel coût pour les pharmaciens ? L’USPO alerte aussi sur la situation des pharmaciens d’Outre-mer.

L’objectif du gouvernement est l’application plus rapide des baisses de prix, sur le dos de la pharmacie !

* **La dispensation à l’unité pour les antibiotiques**.

Découper des blisters, remplir des étiquettes et éditer des notices, est-ce l’avenir de notre métier ?

C’’est un bond de 30 ans en arrière ! L’objectif n’est pas l’antibiorésistance mais avant tout de tester la faisabilité de la dispensation à l’unité pour la généraliser à d’autres classes thérapeutiques.

* **Le plafond du taux de remise sur les génériques n’est pas arbitré**.

Le ministère va-t-il choisir l’industrie ou la pharmacie ?

* **Les honoraires de 1 € HT à la boite**:

La profession souhaite déconnecter sa rémunération des prix et des volumes. **Cette réforme fait l’inverse**. Les pharmaciens devront facturer les honoraires à la boîte séparément du prix public des médicaments.

Le prix public catalogue sera donc diminué de 1,02 € (si TVA à 2.1 %), prix accessible au public pour tous les médicaments. Que vont comprendre les patients, comment accepteront-ils de payer 1.02 € par boite en plus du prix catalogue pour les médicaments délivrés sans ordonnance ?

La disparition de la vignette, du prix marqué sur la boite et la mise en œuvre du 1 euro conventionnel  vont créer un risque de perte de marge supplémentaire.

***Exemples de prix 2016 : le vaxigrip® aura un prix catalogue de 5,08€ au lieu de 6,14€ aujourd’hui, le doliprane® 1g 1,18€ au lieu de 1,95€, le tube de granules 1,24€ au lieu de 2,02€***

* **Les honoraires de 50 centimes pour les ordonnances de 5 lignes et plus** faisaient partie de l’équilibre économique. Surprise, il faut maintenant une loi votée au Parlement en décembre 2014.

C’est un coût de 42 millions d’euros pour l’assurance maladie ou une perte équivalente pour nous si le vote est négatif.

* **La TVA sur les honoraires n’est pas fixée : 2,1 % ou 20 % ?** nous n’avons pas encore la réponse
* **Les ARS doivent établir une cartographie avant le 31 mai pour repérer les officines à risques**

**Les trois syndicats doivent renégocier ensemble !**

**Bloquons la signature d’un seul syndicat.**

**Enquête site USPO www.uspo.fr 2300 réponses, 91 % sont contre la réforme**

**Enquête Bourgogne déjà 2200 réponses, 99 % refusent la signature**

**Continuez de répondre à ces initiatives**

**Réagissez c’est encore possible !**

*Paris, le 3 avril 2014*